



FONDS MONÉTAIRE INTERNATIONAL
BUREAU INDÉPENDANT D'ÉVALUATION
WASHINGTON - 20431



Évaluation des Documents de stratégie pour la réduction de la pauvreté et de la facilité pour la réduction de la pauvreté et pour la croissance

Avant-projet de Termes de Référence

13 décembre 2002

Liste des abréviations

BIE	Bureau indépendant d'évaluation
DEO	Département d'évaluation des opérations
DSRP	Document de stratégie pour la réduction de la pauvreté
FASR	Facilité d'ajustement structurel renforcée
FMI	Fonds monétaire international
FRPC	Facilité pour la réduction de la pauvreté et pour la croissance
IDA	Association internationale de développement
JSA	Évaluation conjointe par les services de la Banque mondiale et du FMI
ODM	Objectifs de développement pour le millénaire
ONG	Organisations non gouvernementales
PPTE	Pays pauvres très endettés

ÉVALUATION DU PROCESSUS DES DSRP ET DE LA FRPC AVANT-PROJET DE TERMES DE RÉFÉRENCE

Soucieux d'améliorer leur contribution aux efforts de lutte contre la pauvreté déployés au plan international, le Fonds monétaire international (FMI) et la Banque mondiale ont adopté, fin 1999, une nouvelle stratégie d'aide aux pays à faible revenu. Celle-ci s'articulait pour l'essentiel en deux volets : i) les deux institutions devaient fonder les prêts concessionnels et les allègements de dettes accordés aux pays à faible revenu sur des Documents de stratégie pour la réduction de la pauvreté (DSRP) préparés par les pays eux-mêmes, et ii) les prêts concessionnels du FMI devaient être apportés dans le cadre d'un mécanisme de prêt révisé, la Facilité pour la réduction de la pauvreté et pour la croissance (FRPC) — axé davantage sur la lutte contre la pauvreté.

Sur les 77 pays admis à bénéficier de la FRPC, 28 ont élaboré des DSRP intérimaires et 21 autres des DSRP définitifs. Ces derniers sont presque tous engagés dans des programmes appuyés par la FRPC¹. Nous devrions disposer maintenant de données suffisantes sur les résultats concrets de ces initiatives pour les soumettre à une évaluation indépendante, de manière à pouvoir y apporter, à ce stade relativement précoce, les adaptations qui sembleront souhaitables. Étant donné que les DSRP intéressent aussi la Banque mondiale et que bon nombre de composantes du processus relèvent par nature des deux institutions, l'examen auquel procédera le Bureau indépendant d'évaluation (BIE) du FMI sera conduit en parallèle avec l'analyse du processus des DSRP par le Département d'évaluation des opérations (DEO) de la Banque mondiale², qui en sera le complément.

L'objectif du présent document est d'exposer les principales questions auxquelles cette évaluation devra répondre. La section 1 rappelle les grandes lignes des objectifs poursuivis dans le cadre de la FRPC et des DSRP, les conclusions essentielles des revues internes entreprises jusqu'à ce jour et les principales critiques formulées par les commentateurs externes. La section 2 présente les grandes questions posées dans le cadre de cette évaluation, et la section 3 examine les méthodes envisagées pour y répondre.

Cet avant-projet est rendu public et diffusé à l'ensemble des intéressés afin de recueillir des informations sur les questions à résoudre et les méthodes à suivre. ***Les observations sur le contenu de ce document peuvent être transmises au BIE par courrier électronique à l'adresse suivante : ieo@imf.org, d'ici le 13 janvier 2003.*** Une fois finalisé, ce document /mandat sera affiché sur le site Internet du BIE. Les intéressés sont également invités à nous

¹ Pour plus de détails sur la situation (en regard des DSRP et de la FRPC), au 1/12/2002, des pays admis à bénéficier de la FRPC, voir l'annexe.

² Pour de plus amples informations sur l'examen engagé par le DEO, se reporter au site: www.worldbank.org/oed/prsp

faire parvenir, à tout moment et à l'adresse susmentionnée, leurs commentaires et observations sur le fond des questions évoquées.

I. INFORMATIONS GÉNÉRALES

Principaux objectifs des DSRP et de la FRPC

De 1987 à 1999, l'essentiel des prêts concessionnels du FMI ont été accordés dans le cadre de la Facilité ajustement structurel renforcée (FASR). Les évaluations interne et externe conduites en 1997 et 1998, respectivement, ont montré qu'un certain nombre d'obstacles limitaient l'efficacité des programmes appuyés par ce mécanisme³. En particulier, l'évaluation externe a mis en lumière les problèmes suivants : i) l'absence d'une véritable internalisation des programmes par les pays concernés, ii) la fragilité des fondements analytiques et empiriques du volet social de ces programmes et iii) l'attention insuffisante accordée aux arbitrages susceptibles d'entraîner une évolution très divergente de la croissance et du progrès social dans les pays concernés.

Dans un premier temps, après avoir tiré les leçons des deux évaluations susmentionnées, le Conseil d'administration a adopté plusieurs recommandations avancées par les services du FMI et des évaluateurs externes pour renforcer l'efficacité des programmes appuyés par la FASR. Par la suite, il est devenu manifeste que des mesures plus ambitieuses dans leur teneur et leur portée étaient nécessaires pour assurer, en particulier, que les allègements de dette accordés au titre de l'initiative renforcée en faveur des PPTE — qui avait été adoptée elle aussi entre-temps — permettent une réduction significative de la pauvreté.

Une nouvelle approche de l'appui aux programmes de réforme et d'ajustement engagés dans les pays à faible revenu a donc été élaborée par les services de la Banque mondiale et du FMI, puis adoptée par leurs conseils d'administration respectifs. Elle devait s'ordonner autour de stratégies de réduction de la pauvreté définies par les pays eux-mêmes et énoncées dans un nouvel instrument, les Documents de stratégie pour la réduction de la pauvreté (DRSP). Tout en indiquant clairement que la finalité de cette nouvelle politique était de réduire la pauvreté et d'atteindre les objectifs de développements retenus au plan international, le cadre mis en place initialement n'assignait pas d'objectifs explicites aux DSRP, mais se bornait à dresser une liste de conditions à remplir en ce qui concerne le processus, de produits escomptés et d'effets intermédiaires.

- Processus :

Cinq principes clés devaient être observés. Il convenait que le processus engagé soit : i) conduit par le pays concerné, en s'appuyant sur une large participation de la société civile; ii) axé sur les résultats; iii) inscrit dans une perspective à long terme; iv) global (afin de s'attaquer aux multiples facettes de la pauvreté et d'englober les diverses dimensions de la

³ Voir FMI, 1998 a; FMI, 1997 et FMI, 1999 a.

politique à mener pour faire reculer la pauvreté) et v) fondé sur des partenariats (avec toutes les parties intéressées ainsi qu'entre bailleurs de fonds, et en particulier entre le FMI et la Banque mondiale). Les deux institutions appuient ce processus en orientant leurs opérations en fonction des objectifs et de la stratégie des DSRP. En approuvant ce cadre, les administrateurs du FMI ont souligné que sa mise en oeuvre supposerait une collaboration étroite entre les services des deux institutions et se sont félicités du projet visant à délimiter clairement les responsabilités respectives de chacune d'elles, le FMI se concentrant sur la politique macroéconomique et les aspects structurels connexes. Les administrateurs ont insisté aussi sur le fait qu'il ne fallait pas s'attendre à ce que les services du FMI soient directement impliqués dans des domaines relevant principalement de la compétence de la Banque mondiale.

- Produits escomptés :
 - un document centré sur des objectifs de lutte contre la pauvreté réalistes mais ambitieux et sur les mesures à prendre pour les atteindre;
 - une base adaptée aux prêts concessionnels du FMI et de la Banque mondiale;
 - un instrument essentiel des relations entre les pays à faible revenu et la communauté des bailleurs de fonds .

- Effets intermédiaires :
 - mise en place d'un processus de participation pour la détermination des objectifs de réduction de la pauvreté ainsi que le suivi des stratégies adoptées dans ce but;
 - meilleure connaissance des liens entre les politiques conduites et la réduction effective de la pauvreté;
 - définition des priorités de la lutte contre la pauvreté et formulation des mesures que les pouvoirs publics doivent prendre dans ce cadre;
 - élaboration de diagnostics et d'indicateurs adaptés au suivi des progrès de la lutte contre la pauvreté;
 - approfondissement d'une vision commune, au sein de la société civile, de la stratégie de lutte contre la pauvreté.

Pour compléter ce nouvel instrument, le Conseil d'administration du FMI a accepté la proposition du Directeur général visant à transformer la FASR en FRPC. Les programmes appuyés par la FRPC diffèrent principalement de ceux qu'appuie la FASR par :

- l'ampleur de la participation et l'internalisation plus poussée du programme par le pays concerné;
- l'insertion du programme dans un ensemble plus vaste de mesures inscrites dans une stratégie globale de croissance économique et de lutte contre la pauvreté;
- l'adoption de budgets plus ciblés sur l'aide aux pauvres et la croissance;
- une approche plus souple des objectifs budgétaires;

- une conditionnalité plus sélective dans le domaine structurel;
- l'importance accordée à la gestion des ressources publiques et à la responsabilisation des gestionnaires;
- l'analyse de l'impact social des principales mesures d'ajustement macroéconomique et des réformes structurelles.

Lorsqu'ils ont accepté ces changements, les administrateurs du FMI ont souligné que le FMI ne disposait pas de l'éventail des compétences requises pour évaluer la qualité des dépenses sociales et traiter des questions connexes et que, par conséquent, le volet social des programmes appuyés par l'institution devrait s'inspirer, dans toute la mesure du possible, des travaux conduits par la Banque mondiale et les autres institutions compétentes dans ce domaine.

Principales conclusions des revues internes effectuées à ce jour

Depuis l'adoption des DSRP et de la FRPC, les premiers résultats obtenus ont fait l'objet de rapports d'étape et de revues internes par les services du FMI et de la Banque mondiale en 2001 et 2002⁴. Étant donné le peu de temps écoulé et le nombre limité de DSRP définitifs, ces revues ont privilégié le processus suivi et l'expérience des DSRP intérimaires. Ces dernières se sont fondées aussi sur une large consultation externe (évoquée à la section suivante). Les principales conclusions des revues internes sont résumées ici pour servir de référence à l'évaluation. Elles ne sont pas entérinées par le BIE.

S'agissant des DSRP

- il existe un large accord entre toutes les parties prenantes sur la validité des objectifs des DSRP et leur utilité pour la lutte contre la pauvreté;
- chacun reconnaît les améliorations apportées, au fil du temps, au processus et au contenu des DSRP;
- il existe aussi un large accord sur les quatre grandes réussites des DSRP jusqu'à présent, à savoir : i) la meilleure internalisation des programmes dans la plupart des pays concernés; ii) l'instauration d'un dialogue plus ouvert ; iii) l'importance prise par la lutte contre la pauvreté dans le débat politique; et iv) l'acceptation des principes des DSRP par les bailleurs de fonds;
- il s'agit désormais de dépasser le processus des DSRP pour s'intéresser à leur teneur et à leur mise en oeuvre; il importe donc de mieux connaître les liens entre les politiques conduites et la réduction effective de la pauvreté, et de renforcer les capacités locales dans des domaines clés;

⁴ Voir FMI 2002(a) et 2002(b); FMI et Banque mondiale, 2001, 2002(d) et 2002(d).

- certains domaines continueront de requérir l'attention : la nécessité de faire preuve de réalisme dans la fixation des cibles ou objectifs et dans la gestion des attentes du public; l'importance de l'ouverture et de la transparence; la souplesse indispensable pour prendre en compte la spécificité des situations nationales; l'intérêt d'un débat sur les autres options possibles; l'importance de la patience et de la persévérance dans la mise en oeuvre des DSRP;
- divers problèmes apparaissent dans un nombre significatif de cas : certains groupements, dont les parlements, ne sont pas impliqués dans le processus de participation; les modalités de la participation des bailleurs de fonds (à l'exception des institutions de Bretton Woods) sont insatisfaisantes; des carences persistent dans les données sur la pauvreté, l'analyse du phénomène et la fixation des objectifs y afférents; il n'existe pas d'analyse adéquate de l'impact sur la pauvreté et sur la situation sociale, ni de suivi satisfaisant des indicateurs ou des dispositions institutionnelles; les initiatives des pouvoirs publics recensées dans les DSRP ne sont pas assez précises et les priorités entre elles ne sont pas établies; la couverture de questions de portée générale (inégalités hommes-femmes, VIH/sida, bonne gouvernance, développement rural) est inégale; des carences persistent dans la gestion des dépenses publiques et les conditions de la responsabilité en général; l'intégration des DSRP dans les processus de décision existants est inégale; il faut enfin multiplier les possibilités de tirer les leçons des meilleures pratiques en vigueur et de les diffuser.

Tout en se refusant à donner des directives strictes quant au contenu des DSRP et à la mise en oeuvre du processus, les responsables de ces revues internes n'en ont pas moins mis en évidence certaines "bonnes pratiques" dans les différents domaines couverts par les DRSP⁵.

S'agissant de la FRPC

- Des progrès très sensibles ont été accomplis dans les trois domaines clés que sont le contenu des programmes, leur internalisation par les pays et le rôle du FMI, mais il reste encore beaucoup à faire.
- Il est possible d'améliorer la cohérence entre les objectifs des programmes appuyés par la FRPC ou des DSRP et les cadres macroéconomiques dans lesquels ils s'inscrivent, d'affecter des moyens accrus à la lutte contre la pauvreté, de rationaliser la conditionnalité structurelle et de mieux coordonner les actions conduites avec la Banque mondiale.

⁵ Voir FMI et Banque mondiale, 2002 d) et e) ainsi que *The PRSP Sourcebook*, affiché sur le site Internet de la Banque mondiale à l'adresse suivante : <http://www.worldbank.org/poverty/strategies/sourctoc.htm> .

- La marge de progression reste particulièrement importante dans des domaines tels que la prise en compte plus systématique de l'impact sur la pauvreté et la situation sociale dans la formulation des programmes ou l'intensification des efforts consentis pour améliorer la qualité et la gestion des dépenses publiques; il semble nécessaire aussi d'encourager les pays à approfondir et élargir l'examen et l'analyse des cadres macroéconomiques et des mesures inscrites dans les programmes appuyés par la FRPC, en mettant davantage l'accent sur les sources de croissance.

Principales critiques externes adressées à la FRPC et aux DSRP ⁶

Si les commentateurs externes ont été nombreux à accueillir favorablement les DSRP, dans la mesure où ces documents mettaient davantage l'accent sur le pilotage des programmes par les pays eux-mêmes, la participation des populations et la prise en compte des diagnostics de pauvreté dans la formulation des politiques à mener, ils ont fait état aussi d'un certain nombre de préoccupations. Le bref résumé présenté ci-après ne vise pas à donner un compte-rendu exhaustif de ces critiques, et le BIE n'a pas encore arrêté sa position sur les divers points évoqués, mais il estime que les grandes questions recensées ci-après sont pertinentes dans l'optique de l'évaluation qu'il conduit.

Rôles respectifs du FMI et de la Banque mondiale

Certains critiques externes ont fait valoir que le rôle prédominant que les institutions de Bretton Woods continuent de jouer dans l'établissement du programme et la fixation des priorités des réformes à mener — ainsi qu'en témoignent l'évaluation conjointe du projet de DSRP par des services du FMI et de la Banque mondiale, l'"aval" donné à cette évaluation par les conseils des deux institutions⁷ et le lien établi avec l'initiative en faveur des PPTTE — continue d'opposer un sérieux obstacle à l'internalisation des programmes. Certains ont estimé que ce processus n'était guère qu'un "rhabillage" des pratiques antérieures du FMI et de la Banque mondiale. D'autres observateurs ont indiqué qu'à leur sens, cette domination des institutions de Bretton Woods empêche les bailleurs de fonds de s'y intégrer véritablement, car leur point de vue n'est toujours pas suffisamment pris en compte.

Participation

Les préoccupations mises en avant portent aussi sur la nature et la portée de la participation des populations concernées. Certains critiques externes font valoir que, s'il est vrai que les

⁶ Ce résumé des questions soulevées par les observateurs externes s'inspire du *Synopsis of External Comments and Contributions on the Joint Bank/Fund Staff Review of the PRSP Approach, FMI (2002c)* ainsi que des commentaires additionnels cités dans la bibliographie ci-jointe. Les travaux consacrés DSRP et à la FRPC seront résumés dans le cadre de l'évaluation.

⁷ Techniquement, les deux conseils d'administration n'approuvent pas eux-mêmes les DSRP, mais le jugement qu'ils portent sert de base aux programmes de prêts de leur institution.

intéressés ont été consultés, leur influence dans le choix, la formulation et la mise en oeuvre des politiques conduites n'a pas augmenté de façon significative. Cela est dû en partie aux capacités limitées de la société civile et des autres groupes représentatifs des pauvres, mais aussi, selon ces observateurs, aux défauts de conception du processus lui-même, et notamment à la sous-estimation du temps et des ressources nécessaires pour doter la société civile des capacités dont elle a besoin pour contribuer efficacement à la conception des politiques à mener. Certains estiment, par conséquent, qu'il faut limiter les ambitions et le contenu des DSRP — qui, à l'heure actuelle, sont à la fois trop extensifs et trop détaillés — pour éviter des divergences excessives entre les ressources disponibles et les objectifs visés.

Certains critiques estiment aussi que la participation de la société civile tend à diminuer ou à cesser tout à fait lorsque le DSRP entre dans sa phase finale, y compris au stade de l'évaluation conjointe par les services du FMI et de la Banque mondiale. Selon eux, le document final tend à différer souvent sensiblement, dans sa rédaction, du dernier document discuté avec les intéressés. C'est pourquoi, si le processus de participation suscite au départ certains espoirs quant à l'évolution des politiques conduites, la version finale du DSRP ne reflète pas toujours les conclusions de la consultation de la société civile. Pour d'autres observateurs, l'incapacité à résoudre les conflits d'intérêt et à opérer les arbitrages nécessaires dans le cadre du processus participatif en vigueur aujourd'hui limite inévitablement l'impact que celui-ci peut avoir sur l'exécution du programme. Le problème se pose sans doute avec plus d'acuité dans la formulation de la politique macroéconomique qu'au niveau des mesures sectorielles.

Certains critiques externes jugent aussi que le processus de participation ne fait pas une part suffisante aux parlementaires, au secteur privé et, dans la société civile, aux populations rurales — ce qui va à l'encontre d'un processus ayant vocation à inclure tous les intéressés. Pour d'autres observateurs, en revanche, les objectifs assignés aux DSRP en matière de participation sont irréalistes et vagues. Ils craignent aussi qu'un processus de participation largement déconnecté des institutions politiques existantes, y compris au niveau local, ne porte préjudice à ces institutions.

Liens entre les DSRP, la FRPC et l'initiative en faveur des PPTE

Certains commentateurs externes considèrent qu'il est nécessaire de découpler le processus des DSRP du cadre mis en place pour aider les PPTE, car le lien qui existe actuellement tend à précipiter l'élaboration des DSRP. Découpler les deux permettrait aux gouvernements de consacrer à la participation le temps indispensable pour mettre sur pied des DSRP novateurs et efficaces.

Quant à la FRPC, les commentateurs observent que, si le processus des DSRP a permis de débattre des questions sociales et de la pauvreté dans un cadre participatif, les politiques macroéconomiques inscrites dans les programmes appuyés par la FRPC ne relèvent pas, quant à elles, d'un processus participatif. Il est donc difficile de dire, à ce stade, dans quelle mesure les DSRP ont été pris en compte dans les programmes appuyés par la FRPC. Aussi certains critiques estiment-ils que les politiques appuyées par la FRPC sont en fait des programmes d'ajustement traditionnels "déguisés". Plus généralement, étant donné que

l'accent est mis sur les modifications au processus dans les DSRP et la FRPC, certains craignent que l'on néglige de procéder à l'indispensable réexamen des fondements traditionnels des programmes d'ajustement structurel en s'appuyant sur une analyse rigoureuse de leur impact sur la croissance et la lutte contre la pauvreté.

Certains représentants de la société civile et d'ONG actives dans les pays concernés ont contesté les méthodes employées pour évaluer et suivre l'impact des DSRP et des programmes appuyés par la FRPC, car elles reposent souvent sur des données inadéquates recueillies en toute hâte — surtout pour ce qui concerne la pauvreté — et traitées d'une façon qui est loin de faire l'objet d'un consensus. Ils ont souligné la nécessité de disposer de mécanismes de suivi indépendants et crédibles qui feraient partie intégrante du processus de participation.

L'une des réponses faites à ces diverses critiques consiste à rappeler que les DSRP et la FRPC visent à amorcer une modification fondamentale de l'approche suivie — laquelle ne se fera pas du jour au lendemain — et que le rythme des progrès dépendra des institutions et des conditions initiales de chaque pays. Les tenants de cette thèse soutiennent que l'essentiel est de voir si, concrètement, la méthode suivie (y compris au sein du FMI et de la Banque mondiale) entraîne des progrès significatifs dans la bonne direction.

II. OBJET DE L'ÉVALUATION

L'évaluation vise le rôle du FMI en ce qui a trait aux DSRP et à la FRPC. Conformément à la pratique courante en matière d'évaluation de l'aide, les attributs considérés sont au nombre de cinq : efficacité, efficacité, impact, pertinence et soutenabilité. Ce faisant, notre démarche soulève trois grandes questions :

- Les initiatives DSRP et FRPC ont-elles des objectifs suffisamment bien définis et leur conception permet-elle d'assurer des progrès durables avec un bon rapport coût-efficacité?
- Le FMI tient-il les promesses inhérentes à ces initiatives et a-t-il effectivement modifié ses méthodes de travail?
- En ce qui concerne le FMI, quelles améliorations doit-on apporter à la conception de ces initiatives ou à leur exécution?

Vu la nécessité de bien centrer la démarche et eu égard à l'avantage comparatif du BIE, plusieurs constats s'imposent d'emblée :

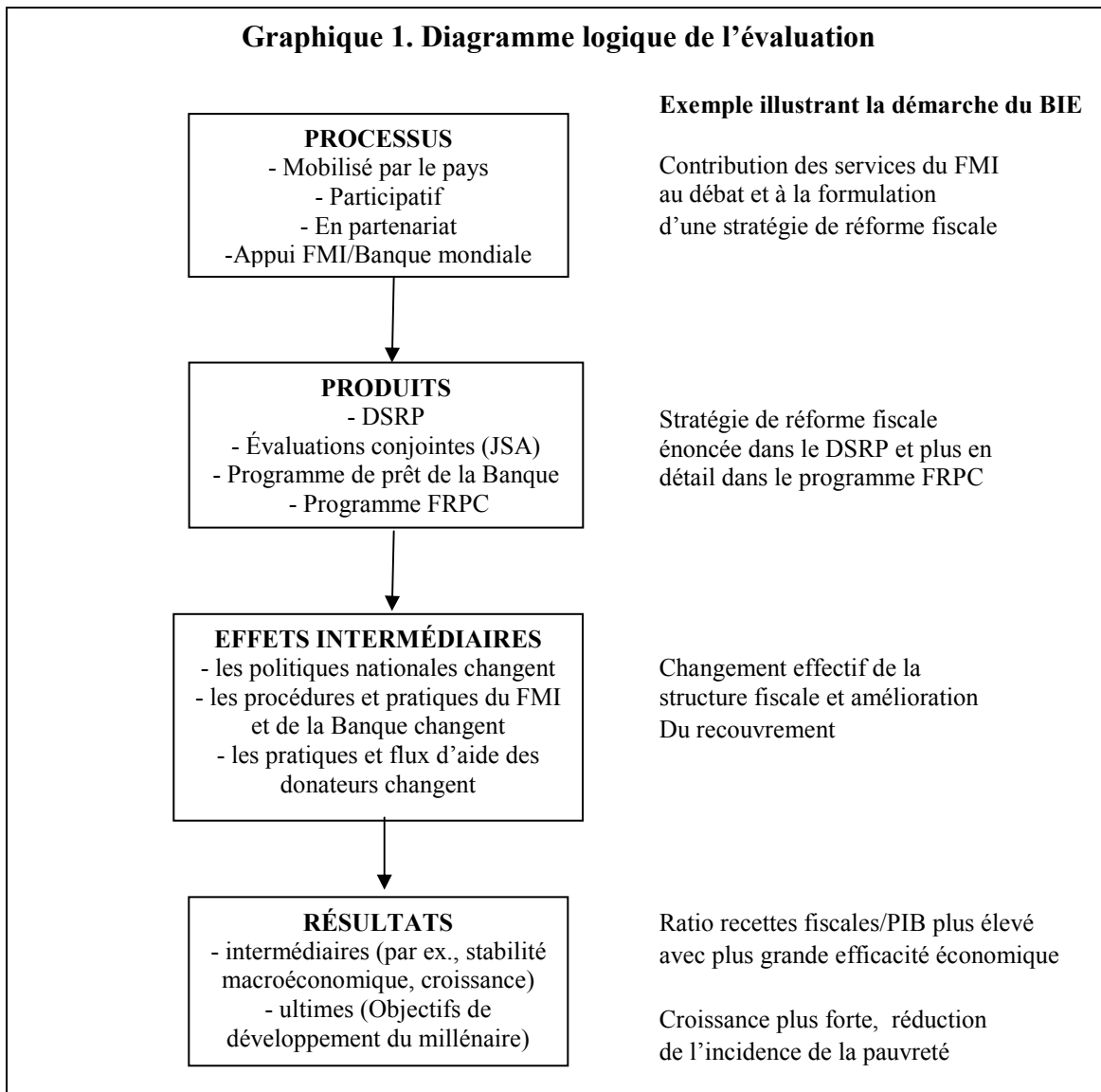
- Premièrement, l'évaluation se concentrera sur le rôle du FMI dans le processus et sur les aspects de l'initiative DSRP qui relèvent directement du mandat de l'institution. Cela dit, il est clair qu'en dernière instance le succès des initiatives DSRP et FRPC sera grandement tributaire de facteurs qui sortent du cadre de l'évaluation, dont le rôle des autres parties prenantes — et notamment des autorités nationales et de la communauté des donateurs —, l'évolution globale des flux

d'APD, tant en volume qu'en nature, et de manière plus générale l'évolution de l'économie mondiale.

- Deuxièmement, l'évaluation se centrera sur l'expérience acquise dans l'élaboration des DSRP complets, en partant de l'hypothèse que c'est celle qui offre le plus de chances de tirer des enseignements importants pour le rôle du FMI. Cela signifie que, vu leur nature ponctuelle, les problèmes d'amorçage (comme par exemple les contraintes de temps que produit initialement le lien entre les DSRP intérimaires et l'initiative PPTE) ne seront pas directement évalués. Ne seront pas non plus directement évaluées les questions ayant trait aux difficultés persistantes que peuvent avoir les pays à entamer le processus DSRP ou à passer du DSRP intérimaire au DSRP complet. Nous sommes certes conscients de l'importance de ces questions, mais estimons qu'elles gagneront à être examinées plus tard, une fois que l'on pourra distinguer plus aisément les pays qui connaissent des difficultés véritablement persistantes de ceux qui ont simplement besoin d'un peu plus de temps pour parachever l'élaboration d'un DSRP complet.
- Troisièmement, il est peu probable qu'à ce stade l'évaluation puisse vraiment nous éclairer sur les résultats ultimes que l'on peut attendre. Aussi, devons-nous nous concentrer sur les moyens mis en œuvre (le processus des DSRP et la formulation de programmes au titre de la FRPC), les produits (à savoir, le contenu des DSRP et la conception de programmes dans le cadre de la FRPC) et les effets intermédiaires (c'est-à-dire, les changements sur le plan institutionnel et sur celui de la politique générale).

Les grandes questions générales évoquées plus haut nous amènent à plusieurs considérations plus spécifiques qui relèvent à la fois de ces trois constats et de l'architecture globale de l'initiative. Ces considérations sont énumérées ci-après. La section 3 décrit la méthodologie que nous entendons appliquer à leur examen.

Une structure de diagramme logique (White (1999) en donne un exemple) peut être utile pour aborder les contours de l'évaluation. Bien que nous n'ayons pas tracé les détails de cette structure, le graphique 1 en décrit les principales composantes. L'évaluation se centrera uniquement sur certaines d'entre elles, concrètement sur les éléments des trois premières étapes (à savoir, processus, produits et effets) qui relèvent directement du rôle du FMI.



A. Processus

Le processus des DSRP et les moyens que met en œuvre le FMI

1. Dans quelle mesure les DSRP sont-ils des documents élaborés à l'initiative des pays dans les sphères de compétence primordiales du FMI? Autrement dit, et concrètement, l'action du FMI parvient-elle à apporter le soutien nécessaire tout en faisant en sorte que les autorités nationales soient véritablement aux commandes? Les outils méthodologiques que le FMI fournit dans ses domaines de compétence (par exemple, les sections pertinentes du recueil de référence sur les DSRP) donnent-ils des orientations suffisantes et permettent-ils de concilier les divers impératifs, dont celui de

l'internalisation? Les conseils du FMI en matière de politique économique (y compris dans le recueil de référence) reposent-ils sur une analyse concrète des liens de causalité entre politiques et croissance/réduction de la pauvreté?

2. Quelle est la nature de la contribution du FMI au processus participatif, en particulier en ce qui a trait à : i) l'information des diverses parties prenantes; ii) les rapports avec la communauté des donateurs? La contribution du FMI permet-elle d'évaluer les options en présence et d'opérer les choix voulus? Le processus de formulation du cadre macroéconomique des DSRP est-il participatif? Si ce n'est pas le cas, quels sont les obstacles pratiques? Que pourrait faire le FMI pour les surmonter?
3. Dans les domaines qui relèvent de sa mission, le FMI évalue-t-il suffisamment bien la capacité des pays à mener effectivement à terme un processus participatif dans l'élaboration des DSRP et quelles mesures adopte-t-il pour les aider à renforcer leur capacité de formulation de politique économique?⁸

Processus de la FRPC

4. Les programmes bénéficiant des concours de la FRPC émanent-ils de la stratégie globale de réduction de la pauvreté énoncée dans les DSRP et y sont-ils conformes? S'il y a des discordances entre les DSRP et les programmes appuyés par la FRPC, quelle en est la cause et comment peut-on les résoudre?
5. Avec la FRPC, le processus de formulation des programmes a-t-il changé en ce qui a trait : i) aux échéances; ii) à la portée et à la profondeur de la participation des diverses parties prenantes (y compris les ministères dépensiers, les parlements, le secteur privé, les pauvres, les organisations de la société civile et les donateurs); et iii) aux fondements analytiques du cadre macroéconomique? De manière plus précise, comment les analyses d'impact sur la pauvreté et la situation sociale sont-elles intégrées à la conception du cadre de politique économique? Quels sont les obstacles en la matière?
6. Dans quelle mesure les procédures internes du FMI ont-elles été modifiées pour faire en sorte que les processus soient plus participatifs et qu'il y ait une plus grande internalisation? Faut-il faire plus en la matière? A-t-on tiré des enseignements de l'expérience?

⁸ L'évaluation de la FRPC et des DSRP ne comprendra pas d'évaluation globale des activités d'assistance technique du FMI dans les pays concernés (l'évaluation de l'assistance technique fait partie de la liste restreinte de projets à partir de laquelle le BIE établira son prochain programme de travail annuel). Cela dit, elle portera sur la manière dont le FMI évalue la capacité des pays à mettre en œuvre les composantes du processus DSRP qui le concernent et sur la question de savoir si cette évaluation se traduit par une stratégie visant à renforcer la capacité des pays à gérer le processus dans la durée et à mettre en œuvre les DSRP.

B. Produits immédiats

Contenu des DSRP

7. Dans les sphères de compétence primordiales du FMI, dans quelle mesure les DSRP présentent-ils les caractéristiques générales d'une démarche axée sur les résultats, adoptent-ils une perspective globale et à long terme, et insistent-ils sur la transparence et la responsabilisation?
8. Les DSRP présentent-ils clairement les orientations envisageables en définissant des objectifs et des projections réalistes et en offrant une analyse des choix et un ordre de priorité approprié? Concrètement, les coûts qu'ils donnent des diverses solutions de rechange permettent-ils de bien asseoir la prise de décision en ce qui concerne le budget et le cadre de politique macroéconomique?
9. Les DSRP offrent-ils un cadre clairement destiné à être mis en œuvre et permettant de négocier des programmes réalistes au titre de la FRPC? En particulier, comment les DSRP intègrent-ils les échéances éloignées qui seront celles de leurs résultats, tout en établissant un lien avec les instruments de politique économique à plus court terme (en particulier le budget et le cadre de dépenses à moyen terme)? Que peut faire le FMI pour améliorer le processus?

Évaluation conjointe par les services de la Banque mondiale et du FMI (JSA)

10. Les JSA mettent-elles clairement en évidence les forces et les faiblesses des DSRP tant du point de vue du contenu que du processus? Dans la pratique, comment gèrent-elles le compromis à opérer entre l'impératif de l'internalisation et la nécessité de respecter certaines normes? Comment se matérialise la collaboration entre la Banque mondiale et le FMI dans la préparation des JSA? Comment sont gérées les divergences de vues?
11. Que pensent i) les autorités nationales; ii) les donateurs et iii) le conseil d'administration de l'utilité des JSA? Quelles améliorations pourrait-on leur apporter?

Conception des programmes bénéficiant des concours de la FRPC

12. Dans quelle mesure les programmes au titre de la FRPC présentent-ils les attributs essentiels censés les distinguer des programmes de la FASR? Les analyses d'impact sur la pauvreté et la situation sociale influencent-elles la conception des programmes (tant du point de vue des grandes orientations que des mesures compensatoires à adopter)? Les programmes prévoient-ils des mécanismes de suivi et d'évaluation appropriés et le FMI utilise-t-il à bon escient les informations qui résultent du suivi?
13. La conditionnalité structurelle, telle qu'elle a été rationalisée, se traduit-elle par de bonnes priorités dans les programmes appuyés par la FRPC? Tient-on compte de la conditionnalité de la Banque mondiale (et des autres donateurs) dans ce processus? Qu'en est-il de la conditionnalité globale et comment traite-t-on les lacunes qui ressortent de la combinaison des objectifs et des priorités des deux institutions?
14. Les cibles des programmes et les prévisions qui les sous-tendent reposent-elles sur des évaluations réalistes des facteurs potentiels de croissance? Existe-t-il une coordination

suffisante entre le FMI et la Banque mondiale dans le travail d'analyse qui sous-tend les principales hypothèses macroéconomiques? Comment calcule-t-on les besoins de financement extérieur dans les programmes relevant de la FRPC et comment rattache-t-on ces estimations aux objectifs à plus long terme énoncés dans les DSRP, y compris du point de vue de la soutenabilité de la dette? Comment les programmes parviennent-ils à concilier l'accroissement des dépenses prévu par les DSRP et la recherche ou le maintien d'une stabilité macroéconomique?

C. Effets intermédiaires et résultats

Effets institutionnels⁹

15. Les DSRP contribuent-ils à enrichir substantiellement les fondements analytiques (y compris les rapports entre politiques et résultats sur le plan de la pauvreté, les outils de diagnostic, etc.) du débat sur les orientations et de la prise de décision en matière de politique économique? De manière plus précise, les DSRP prévoient-ils des mécanismes de suivi et d'évaluation satisfaisants (tant du point de vue des données et des indicateurs que de celui du dispositif institutionnel)? Dans la négative, quelles propositions ont été formulées en guise d'amélioration?
16. Le processus des DSRP est-il établi à titre permanent? En particulier, quel est le lien avec les budgets nationaux et les cadres de gestion des dépenses publiques et fait-il partie intégrante de la formulation de la politique économique à l'échelle nationale? Que peut faire le FMI pour encourager ce processus d'institutionnalisation?

Impact sur la politique économique et indices préliminaires de résultats

17. Quel effet le processus d'élaboration des DSRP a-t-il eu sur la nature du débat de politique générale et sur les résultats de l'action sur les points essentiels relevant des sphères de compétence primordiales du FMI? Quels ont été les effets sur la mise en œuvre des programmes appuyés par la FRPC? Une plus grande internalisation aboutit-elle à des programmes moins ambitieux (ou tout simplement plus réalistes), en particulier en ce qui a trait aux réformes structurelles?
18. Que peut-on dire de l'évolution des paramètres de composition des dépenses publiques par rapport à celle de comparateurs pertinents, tant du point de vue des crédits alloués que des dépenses effectives? Quels ont été les effets sur la structure fiscale/le processus budgétaire et le cadre de gestion des dépenses publiques?
19. S'il est prématuré de procéder à une évaluation systématique de l'impact des DSRP et de la FRPC sur les objectifs ultimes, l'évaluation recueillera cependant les données disponibles sur l'évolution des divers indices des programmes (par exemple, croissance

⁹ Dans l'examen de certaines de ces questions, le BIE s'appuiera dans une grande mesure sur l'évaluation réalisée en parallèle par le DEO.

du PIB et principaux indices macroéconomiques) en prenant comme repère, par exemple, les résultats des programmes entrepris dans le cadre de la FASR.

D. Questions liées à l'architecture

L'évaluation portera également sur plusieurs questions relatives à l'architecture de l'approche DSRP/FRPC, de manière à juger de sa pertinence et de sa viabilité au regard des objectifs ultimes. Compte tenu de l'évaluation qu'effectue en parallèle le DEO, il s'agirait, non pas d'examiner toutes les questions relatives à l'architecture globale, mais plutôt les points particuliers qui concernent le rôle du FMI :

20. Quelle est la fonction des JSA et quel est le rôle du FMI? En particulier, le souci d'obtenir une bonne JSA pousse-t-il les pays à l'autocensure, au risque de faire de l'internalisation et la rationalisation de la conditionnalité un exercice de pure forme? Quels changements pourrait-on envisager pour que les JSA soient moins l'«affaire de Washington», tout en préservant l'attribut fondamental d'évaluation?
21. Quelles mesures le FMI pourrait-il/devrait-il adopter, conformément à sa mission et à ses sphères de compétence (par exemple, dans le cadre plus général de la surveillance), pour relier les objectifs des DSRP aux politiques menées par les économies avancées, en vue d'améliorer les conditions externes auxquelles doivent faire face les pays qui établissent des DSRP?
22. À terme, quel devrait être le rôle du FMI dans les pays à faible revenu, en particulier : (i) dans ceux qui ont des besoins évidents à court terme en matière de balance des paiements mais où la stratégie de réduction de la pauvreté ou sa mise en œuvre sont jugées insuffisantes et (ii) dans ceux qui ont déjà opéré une stabilisation? Quelle pourrait être la stratégie appropriée pour se désengager de la formule de programme direct avec le FMI et quelles fonctions le FMI devrait-il alors conserver au vu de son avantage comparatif?

III. MÉTHODOLOGIE ENVISAGÉE

Pour que le BIE puisse se centrer sur ses propres domaines de compétence et qu'il n'y ait pas de double emploi, tout en mettant à profit les analyses réalisées par d'autres instances, il est proposé de suivre une triple démarche :

- Dans un premier temps, le BIE se centrera sur les domaines dans lesquels il jouit d'un avantage comparatif, à savoir les opérations du FMI dans les pays concernés (par exemple, contribution du FMI au processus d'élaboration des DSRP, programmes au titre de la FRPC, surveillance et assistance technique) et les processus internes du FMI.

- Les questions qui présentent un intérêt commun pour le FMI et la Banque mondiale seront examinées en collaboration avec le DEO¹⁰. Le BIE et le DEO réaliseront une part de leur travail d'évaluation de manière conjointe (voir ci-dessous) et ils échangeront également les résultats des travaux effectués à titre indépendant.
- Plusieurs des questions plurisectorielles liées au processus des DSRP ont également été examinées par divers organismes de recherche et développement, tant dans les pays à faible revenu que dans les pays donateurs, y compris sous la forme d'étude de cas. En dernière instance, l'évaluation du BIE sera de son seul ressort, mais ces travaux seront systématiquement analysés et, le cas échéant, le BIE s'en inspirera. L'évaluation recensera d'ailleurs les travaux qui auront été publiés¹¹. **Le BIE invite les auteurs de ce type de travaux d'évaluation ou d'analyse sur les questions susmentionnées à les porter à sa connaissance.**

S'agissant de la contribution initiale du BIE, l'évaluation prendra trois formes : i) études de cas approfondies; ii) analyses transversale de la totalité des pays ayant élaboré un DSRP complet; iii) analyses de contrôle.

Les études de cas comprendront une part de travail théorique (avec notamment l'examen des documents pertinents du FMI — publiés ou non — et des évaluations effectuées par des tiers) et une part de travail sur le terrain. L'objectif est de prendre connaissance de l'avis de toutes les parties prenantes (autorités nationales, dont ministères dépeniers et parlements, société civile, donateurs et services du FMI et de la Banque mondiale) à la faveur d'entretiens et d'enquêtes. On s'attachera particulièrement à étudier la progression du débat national à partir de certaines composantes essentielles de la politique économique dans chaque pays, et à évaluer la manière dont leur traitement a évolué dans le cadre de l'initiative DSRP/FRPC. Pour l'heure, le BIE envisage de réaliser six études de cas. Les pays seront choisis pour refléter la diversité d'expériences régionales et de résultats économiques, et pour rendre compte de DSRP et de programmes FRPC récents et matures et de PPTE et d'autres pays. Les pays envisagés pour ces études de cas sont les suivants:¹²

- i) Tanzanie
- ii) Guinée, Mauritanie ou Niger

¹⁰ Cela comprend notamment les JSA, les questions de collaboration entre la Banque et le FMI, la conditionnalité globale et les fondements analytiques des DSRP.

¹¹ L'évaluation fera aussi grandement appel aux commentaires et contributions présentés par des tiers dans le cadre de la revue que les services de la Banque mondiale et du FMI ont faite des DSRP (voir FMI et Banque mondiale, 2002a et 2002b).

¹² Outre ces six «nouvelles» études de cas, l'évaluation tiendra compte des résultats des études qui ont été récemment réalisées sur le Pakistan et le Sénégal dans le cadre de l'évaluation que le BIE a faite de l'utilisation prolongée des ressources du FMI.

- iii) Mozambique ou Malawi
- iv) Honduras ou Nicaragua
- v) Arménie, Géorgie or Tadjikistan
- vi) Cambodge ou Vietnam

En principe, l'une des études de cas — probablement celle de la Tanzanie — devrait servir de pilote (travail conjoint du BIE et du DEO) au début de 2003, ce qui permettra d'affiner la méthodologie pour les études ultérieures. Les études de cas nécessiteront un travail sur le terrain et des consultations avec les parties prenantes locales, qui devraient s'effectuer d'ici la fin juillet 2003. **Le BIE invite les parties qui souhaiteraient rendre compte de l'expérience en matière de DSRP/FRPC pour les études de cas, à le faire durant cette période**¹³.

Des analyses transversales seront effectuées sur la totalité de l'échantillon de pays qui, au mois de décembre 2002, ont préparé un DSRP définitif. Elles viseront avant tout à situer dans un cadre beaucoup plus vaste les résultats des études de cas pour en juger la pertinence, et éventuellement à faire ressortir d'autres idées d'importance générale. Ces analyses s'appuieront sur un examen systématique des rapports des services du FMI sur la surveillance et les accords de prêt, et sur les banques de données de l'institution relatives à la conception/exécution des programmes et aux résultats économiques, ainsi que sur les enquêtes des autorités nationales, des donateurs (aux niveaux central et décentralisé) et des autres parties prenantes (y compris les réseaux de la société civile qui ont participé au processus d'élaboration des DSRP).

Des analyses de contrôle sont également envisagées. Deux types sont prévus. D'une part, des analyses statistiques globales de l'ensemble de l'échantillon des pays admis à bénéficier de la FRPC, afin d'effectuer des comparaisons entre les pays qui mènent un programme et ceux qui n'en ont pas, entre les pays qui ont un DSRP et ceux qui n'en ont pas et entre pays ayant mené un programme au titre de la FASR et ceux qui mènent un programme au titre de la FRPC¹⁴. D'autre part, on pourrait en principe examiner le cas d'un petit nombre de pays qui peuvent bénéficier de la FRPC mais ont décidé de ne pas engager de processus DSRP. En

¹³ Pour accorder le temps nécessaire à la préparation de contributions, les dates prévues des visites sur le terrain seront annoncées sur le site Internet du BIE et seront également communiquées aux groupes de la société civile qui ont participé au processus d'élaboration des DSRP dans chaque pays. Des contributions peuvent cependant être présentées à tout moment durant la période d'évaluation.

¹⁴ Outre les problèmes méthodologiques courants qui relèvent de la nature endogène de la participation à la FRPC/DSRP, il faut reconnaître que dans la pratique la transition de la FASR à la FRPC a été plutôt graduelle. Plusieurs des premiers programmes mis en œuvre au titre de la FRPC avaient été initialement conçus dans le cadre de la FASR, certains des attributs du nouveau mécanisme ayant été progressivement mis en place.

l'occurrence, l'objectif serait de mettre en relief les différences éventuelles sur le plan du processus de formulation des politiques économiques, des choix effectifs et des résultats par rapport aux pays ayant élaboré des DSRP. À l'évidence, avec un groupe de contrôle aussi restreint, le choix des échantillons soulève des problèmes de représentativité, mais il est possible que l'on puisse en tirer des conclusions utiles sur le plan qualitatif.

Les modalités de coopération entre le BIE et le DEO obéiront aux grands principes suivants: (i) chaque instance élaborera son propre rapport d'évaluation et le présentera à son conseil d'administration; et (ii) les données qui serviront aux évaluations seront gérées de manière à ne pas exiger des pays membres qu'ils fournissent deux fois la même chose, par exemple en ce qui a trait aux études de cas. En principe, celles-ci seront, pour la plupart, réalisées de manière conjointe—avec, notamment, les missions sur place, une enquête commune auprès des parties prenantes et, dans la mesure du possible, les rapports sur chaque pays —même si elles ne coïncideront pas nécessairement totalement entre les deux évaluations.

Le calendrier de l'évaluation prévoit la date de janvier 2004 pour la présentation du rapport final au Conseil d'administration du FMI, l'essentiel des travaux liés aux études de cas devant être achevé d'ici août 2003. Les analyses transversales et les travaux de synthèse devront être entrepris quant à eux durant le second semestre de cette année.



Bibliographie

Action Aid, 2002. *Inclusive Circles Lost in Exclusive Cycles*, Contribution to the First Global Poverty Reduction Strategies Comprehensive Review, mimeo, janvier.

Bevan, David and Christopher Adam, 2001. *Poverty Reduction Strategies and the Macroeconomic Policy Framework*. Mimeo- Department of Economics, University of Oxford, janvier.

Bretton Woods Project and World Vision, 2002. *Blinding With Science or Encouraging Debate? How World Bank Analysis Determines DSRP Policies*. London, septembre.

Campbell, Bonnie and Bruno Losch, 2002. *Les Pauvres, Bénéficiaires ou otages des Stratégies de Réduction de la Pauvreté?* Politique Africaine, octobre.

Catholic Relief services, 2001. *Review of the Poverty Reduction Strategy Paper Initiative Based upon the Experiences and Comments of CRS Partners in Bolivia, Honduras, Zambia and Cameroon*, décembre. Baltimore; Catholic Relief Services World Headquarters.

Christian Aid, 2002. *Quality Participation in Poverty Reduction Strategies: Experiences From Malawi, Bolivia and Rwanda*.

Christian Aid, 2001. *Ignoring the experts: Poor People's Exclusion From Poverty Reduction Strategies*. octobre.

Cling, Jean-Pierre, et al., 2002. *The DSRP Initiative: Old Wine in New Bottles?* Paper presented to ABCDE-Europe conference 2002.

European Network on Debt and Development (EURODAD), 2001. *Many Dollars, Any Change? Part I: The Changing Nature of Development Cooperation: Building Ownership*. Brussels, octobre.

_____, 2001b, *Many Dollars, Any Change? Part II: Have Structural Adjustment Policies Failed the Poor?* Brussels, octobre.

Gupta, Sanjeev, et al. 2002. *Is the FRPC Living Up to Expectations? An Assessment of Program Design*. IMF Occasional Paper No. 216.

Hubbard, M. 2001. Attacking Poverty, a Strategic Dilemma for the World Bank. *Journal of International Development*, Vol. 13, pp. 293-298.

International Monetary Fund, 1997. *The ESAF at Ten Years: Economic Adjustment and Reform in Low-Income Countries*.

_____, 1998 a. *External Evaluation of the ESAF: Report by a Group of Independent Experts*

_____, 1998 b. *Review of the IMF's Approach to Social Issues and Policies*

_____, 1999 a. *Economic Adjustment and Reform in Low-Income Countries. Studies by the Staff of the International Monetary Fund* (Bredenkamp and Schadler, editors)

_____, 1999 b. *Poverty Reduction and Growth Facility: Operational Issues.*

_____, 2000. *Key Features of IMF Poverty Reduction and Growth Facility Supported Programs.*

_____, 2001. *IMF Lending to Poor Countries: How does the FRPC Differ From the ESAF?*

_____, 2002 a. *Review of the Key Features of the Poverty Reduction and Growth Facility – Staff Analyses.* (February)

_____, 2002 b. *Review of the Poverty Reduction and Growth Facility: Issues and Options.* (February)

International Monetary Fund and World Bank, 1999 a. *Heavily Indebted Poor Countries (PPTe) Initiative—Strengthening the Link between Debt Relief and Poverty Reduction*

_____, 1999 b. *Poverty Reduction Strategy Papers—Operational Issues.* (décembre)

_____, 2000. *Progress Report on Poverty Reduction Strategy Reports.*

_____, 2001. *Poverty Reduction Strategy Papers-- Progress in Implementation.* (avril)

_____, 2002 a. *External Comments and Contributions on the Joint Bank/Fund Staff Review of the DSRP Approach. Volume 1 – Bilateral Agencies and Multilateral Institutions.* (February)

_____, 2002 b. *External Comments and Contributions on the Joint Bank/Fund Staff Review of the DSRP Approach. Volume 2 – Civil Society and Individual Contributions.* (February)

_____, 2002 c. *Synopsis of External Comments and Contributions on the Joint Bank/Fund Staff Review of the DSRP Approach.* (February)

_____, 2002 d. *Review of the Poverty Reduction Strategy Paper (DSRP) Approach: Main Findings.* (February)

_____, 2002 e. *Review of the Poverty Reduction Strategy Paper (DSRP) Approach: Early Experience with Interim DSRPs and Full DSRPs.* (February)

Klasen S., 2001, *In Search of the Holy Grail: How to Achieve Pro-Poor Growth?*, Background Paper to SPA Task Team: Growth and Equity. Eschborn: GTZ.

Maxwell S., 2001, Innovative and important, yes, but also instrumental and incomplete: the treatment of redistribution in the New Poverty Agenda, *Journal of International Development*, Vol. 13, pp. 331-341.

Mosley, P., 2001, Attacking Poverty and the Post-Washington Consensus, *Journal of International Development*, Vol. 13, pp. 307-313.

Oxfam International, 2001. *Are DSRPs Working?* Contribution to the World Bank/IMF DSRP review process. Washington DC.

Structural Adjustment Participatory Review International Network (SAPRIN), 2002. *The Policy Roots of Economic Crisis and Poverty. A Multi-Country Participatory Assessment of Structural Adjustment*.

United Nations Conference on Trade and Development (UNCTAD), 2002. *Economic Development in Africa. From Adjustment to Poverty Reduction; What Is New?* New York and Geneva: United Nations.

United States General Accounting Office (GAO), 2001. *Few Changes Evident In Design of New Lending Program for Poor Countries*. Report No. GAO-01-581. Washington DC.

White, H. (1999), *Dollars, Dialogue and Development*, Stockholm, SIDA Evaluation Report.

World Bank, 1999. *Building Poverty Reduction Strategies in Developing Countries*

	Date du DSRP 1/	Date d'approbation FRPC 3/	État d'avancement FRPC 3/	État d'avancement PPTE 4/
A - Pays ayant établi un DSRP complet (21)				
Albanie	juin-02	juin-02	Approb. du Conseil	NA
Bolivie	juin-01	septembre-98	en panne	PA
Burkina Faso	juillet-00	septembre-99	5 ^e revue achevée	PA
Éthiopie	septembre-02	mars-01	3 ^e revue achevée	PD
Gambie	juillet-02	juillet-02	Approb. du Conseil	PD
Guinée	juillet-02	mai-01	1 ^e revue achevée	PD
Guyana	septembre-02	septembre-02	Approb. du Conseil	PD
Honduras	Octobre-01	mars-99	3 ^e revue achevée	PD
Malawi	août-02	décembre-00	en panne	PD
Mauritanie	janvier-01	juillet-99	5 ^e revue achevée	PA
Mozambique	septembre-01	juin-99	4 ^e revue achevée	PA
Nicaragua	septembre-01	mars-98	en panne	PD
Niger	février-02	décembre-00	3 ^e revue achevée	PD
Rwanda	juillet-02	juillet-02	Approb. du Conseil	PD
Sénégal	oct-déc 02	avril-98	terminé	PD
Tadjikistan	oct-déc 02	déc-2002	Approb. du Conseil	NA
Tanzanie	Décembre-00	mars-00	4 ^e revue achevée	PA
Ouganda	mai-00	novembre-97	Terminé	PA
Vietnam	juin-02	avril-01	2 ^e revue achevée	NA
Yémen	juillet-02		PSF	NA
Zambie	mai-02	mars-99	4 ^e revue achevée	PD
B- Pays ayant un DSRP en préparation (29)				
Arménie	jan-mar 03	mai-01	2 ^e revue achevée	NA
Azerbaïdjan	jan-mar 03	juillet-01	1 ^{ère} revue achevée	NA
Bénin	oct-déc 02	juillet-00	3 ^e revue achevée	PD
Bosnie-Herzégovine	avril-juin 03		AC	NA
Cambodge	jan-mar 03	octobre-99	5 ^e revue achevée	NA
Cameroun	oct-déc 02	décembre-00	2 ^e revue achevée	PD
Cap Vert	avril-juin 03	avril-02	Approb. du Conseil	NA
Rép. centrafricaine	juillet-sep 03		pas de programme FRPC	A
Tchad	oct-déc 02	janvier-00	3 ^e revue achevée	PD
Comores	juillet-sep 03		PSF	A
Rép. dém. du Congo	non spécifié	juin-02	Approb. du Conseil	A
Côte d'Ivoire	oct-déc 02	mars-02	Approb. du Conseil	A
Djibouti	avril-juin 03	octobre-99	2 ^e revue achevée	NA
Dominique	avril-juin 03		AC	NA
Géorgie	jan-mar 03	janvier-01	2 ^e revue achevée	NA
Ghana	oct-déc 02	mai-99	4 ^e revue achevée	PD
Guinée Bissau	jan-mar 03	décembre-00	en panne	PD
Haïti	juillet-sep 03		pas de programme FRPC	NA
Kenya	jan-mar 03	août-00	en panne	NA
République kyrghize	jan-mar 03	décembre-01	1 ^e revue achevée	NA
RPD lao	jan-mar 03	avril-01	2 ^e revue achevée	NA
Lesotho	oct-déc 02	mars-01	2 ^e revue achevée	NA
Macédoine	non spécifié	décembre-00	en panne	NA

	Date du DSRP 1/	Date d'approbation FRPC 3/	État d'avancement FRPC 3/	État d'avancement PPTE 4/
Madagascar	oct-déc 02	mars-01	1 ^e revue achevée	PD
Mali	oct-déc 02	août-99	4 ^e revue achevée	PD
Moldova	jan-mar 03	décembre-00	1 ^e revue achevée	NA
Mongolie	oct-déc 02	septembre-01	en panne	NA
Népal	jan-mar 03	pas de programme FRPC		NA
Pakistan	jan-mar 03	décembre-01	2 ^e revue achevée	NA
São Tomé et Príncipe	oct-déc 02	avril-00	en panne	PD
Sierra Leone	non spécifié	septembre-01	1 ^e revue achevée	PD
Sri Lanka	oct-déc 02		AC	NA
C- Pays n'ayant pas encore atteint le stade du DSRP-I (27)				
Afghanistan				NA
Angola				NA
Bangladesh	oct-déc 02			NA
Bhoutan				NA
Burundi	avril-juin 03			A
République du Congo				A
Timor oriental	avril-juin 03			NA
Érythrée				NA
Grenada				NA
Inde 2/				NA
Kiribati				NA
Libéria				A
Maldives				NA
Myanmar				A
Nigéria	oct-déc 02			NA
Samoa				NA
Îles Salomon				NA
Somalie				A
Ste Lucie				NA
St Vincent & Grenadines				NA
Soudan				A
Togo	oct-déc 02			A
Tonga				NA
Vanuatu				NA
Zimbabwe				NA
<p>1/ Groupe A : date effective d'avalisation par le Conseil; groupe B : date prévue d'avalisation par le Conseil; groupe C : date prévue d'avalisation du DSRP-I par le Conseil.</p> <p>2/ L'Inde peut bénéficier de concours au titre de la FRPC mais les autorités on indiqué qu'elles n'ont pas l'intention de faire appel aux ressources de cette facilité.</p> <p>3/ AC: accord de confirmation PSF: programme suivi par le FMI en panne : pas de revue depuis au moins 12 mois.</p> <p>4/ PA: point d'achèvement atteint PD: point de décision atteint NA: non admissible à un allègement au titre de l'initiative en faveur des PPTE</p> <p>A : admissible mais non encore examiné</p>				